Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20260914-CCAS26_084-DE

ccas GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉLIBÉRATION N° 26-084 – 14 septembre 2026

Commande publique
Marchés publics

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9
Votants : 10

Présents :
Michèle MOTEL – Nadine EDOM – Anne GADBY – Elouan RACINEUX – Elodie CORRE – Elise LE CAMPION – Sylvie FLATTOT – Joël SIELLER – Gérard GUILLAUME
Excusés :
Claude ANCEAUME – Catherine BOULOGNE
Pouvoir :
Catherine BOULOGNE à Nadine EDOM
Absents :
Joël DESHAYES – Jean-Marie RYO - Christophe LE GALL – Daniel HOUSSAIS
Secrétaire de séance :
Sylvie FLATTOT

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Présidente, après avoir été convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

EHPAD – Rénovation énergétique – Avenant n°1 au marché de travaux

Par délibération n° 26-015 en date du 23 février 2026, le Conseil d'Administration a autorisé le Président du CCAS à signer les marchés de travaux de rénovation énergétique de l'EHPAD avec l'entreprise SER AL FER, lot n°5 Menuiserie Extérieure - Serrurerie, pour un montant de 456 423,24 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations supplémentaires sont nécessaires :
- Fourniture et pose d'un coffre alu conduit de fumée
- Occultation provisoire chantier
- Fourniture et pose de coffres Volets Roulants

Il vous est proposé :

1°) De passer un avenant n°1 au lot n°5 Menuiserie Extérieure – Serrurerie pour un montant de 7 421,07 € HT soit 1,63 % du montant du marché initial,

2°) D'autoriser la Présidente du CCAS à le signer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Présidente du CCAS,

Michèle MOTEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE GUICHEN 35580

La secrétaire de séance,

Sylvie FLATTOT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20260914-CCAS26_084-DE

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr